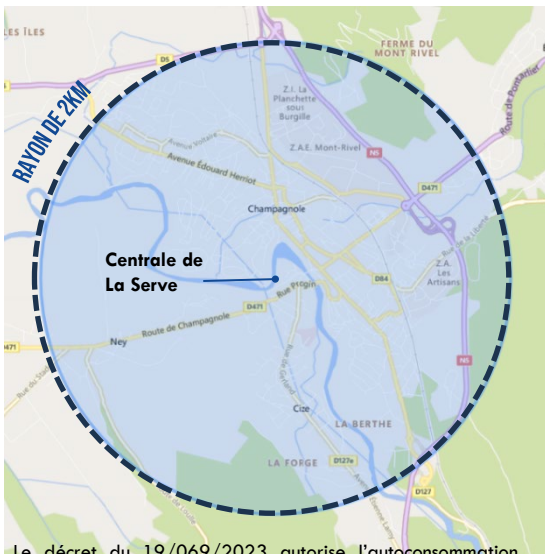


## AUTOCONSOMMATION ÉLECTRIQUE

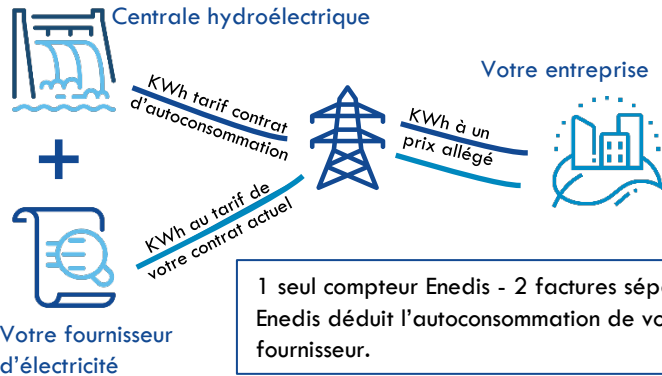
Votre entreprise se situe dans le périmètre d'autoconsommation collective de notre centrale hydroélectrique de La Serve à Champagnole ?

Faites des économies sur votre facture !



Le décret du 19/06/2023 autorise l'autoconsommation collective dans un rayon de 2 km (extension possible à 10 km par dérogation).

### AUTOCONSOMMATION



### AVANTAGES

- ❖ Économies sur votre facture d'électricité.
- ❖ Électricité verte produite localement.
- ❖ Pas de modification des installations ni de votre contrat actuel.



« Nouvergies s'engage pleinement dans la de l'énergie hydroélectrique et reste depuis 2018 le premier investisseur hydroélectrique en Bourgogne-Franche-Comté.

Avec ses 7 centrales en exploitation, Nouvergies développe la production hydroélectrique de l'ordre de 15 millions de KWh par an soit l'équivalent de la consommation de 3.000 familles.

Créée en 1999, Nouvergies est un producteur d'électricité verte (solaire, éolien et hydro) avec 6 agences réparties sur tout le territoire. »

Clément MABIRE, Directeur Général